

<b>Titre de la politique</b>	<b>Politique des échéanciers de paiement- Division de la gestion des revenus</b>	<b>Numéro de politique</b>	<b>17373</b>
<b>Mots clés</b>	<b>Échéanciers, Salaire, Paiement, Plan, Délai, RMD, Revenus, Gestion</b>		

### I. Objet de la politique

Normaliser le processus d'établissement et de maintien d'un échéancier de paiement.

### II. Cadre de la politique

La présente procédure s'applique à tous les sites Dartmouth-Hitchcock Health relevant du système administratif eD-H.

### III. Définitions

**Relance** : Lorsque le compte dépasse la limite de temps impartie pour sa régularisation dans le système hôte suite à un défaut de paiement.

**Dartmouth-Hitchcock Health** : Aux fins de la présente politique, les membres du système de Dartmouth-Hitchcock Health (D-HH) sont l'Alice Peck Day Memorial Hospital, Cheshire Medical Center, Dartmouth Hitchcock Clinic, Mt. Ascutney Hospital and Health Center, New London Hospital, Mary Hitchcock Memorial Hospital et Visiting Nurse and Hospice for Vermont and New Hampshire (VNH). Tous les autres hôpitaux du New Hampshire et du Vermont sont considérés comme des établissements non membres.

Cette politique s'applique aux établissements membres de D-HH qui utilisent le système Epic.

### IV. Déclaration de principe

- Les échéanciers de paiement sont établis sur une durée maximale de 36 mois et le tableau ci-dessous peut être utilisé pour déterminer les conditions relatives à l'échéancier.

<b>Solde débiteur</b>	<b>Durée recommandée</b>	<b>Durée maximale</b>
Inférieur à 1 000,00 \$	12 mois	18 mois
De 1 001,00 \$ à 5 000,00 \$	-	24 mois
Supérieur à 5 000,00 \$	-	36 mois

- Le directeur du service client ou le directeur de l'admissibilité et des inscriptions peut approuver une prolongation de 20 % des conditions ci-dessus, au besoin.
- Les exceptions au-delà doivent être renvoyées au directeur de la gestion des revenus.
- Les nouveaux soldes sont ajoutés à la demande du patient en appelant le service client, ou en ajoutant le ou les comptes au moyen de myD-H, ce qui réinitialisera le montant du versement dû en conséquence et réinitialisera ces comptes au niveau à charge 1 et évitera que le compte ne soit relancé.

**V. Références Non concerné**

<b>Propriétaire responsable :</b>	Finance – Gestion des revenus	<b>Contact :</b>	Kimberly Mender
<b>Approuvé par :</b>	Directeur - Finances ; Bureau d'appui aux politiques ; Politiques organisationnelles uniquement ; Cohen, Lisa ; Gross, Daniel ; Mender, Kimberly ; Naimie, Tina ; Roberts, Todd ; Wood, Gary	<b>N° de version</b>	4
<b>Date d'approbation actuelle :</b>	03/20/2022	<b>Ancien n° de document :</b>	
<b>Date d'entrée en vigueur de la politique :</b>	03/20/2022		
<b>Politiques et procédures associées :</b>			
<b>Aides de travail associées :</b>			